

Séance spéciale du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 29 juin 2016, à 18 h 30, au 10, rue King, salle Alfred-Langevin, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Mme Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee  
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
M. Alain Castagner, maire de la municipalité de Saint-Anicet  
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown  
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin  
La directrice générale adjointe, Mme Francine Crête, est aussi présente

Sont absents:

Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

7412-06-16

Il est proposé par André Brunette  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

**2. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ (AUDIT 2015) DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

Sujet reporté à la séance du 10 août 2016.

**3. ADJUDICATION DES CONTRATS DE RÉNOVATION**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à des appels d'offres sur invitation pour des contrats de rénovation;

7413-06-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
D'adjuger les contrats suivants:

- Affiche extérieure, au montant de 8 300 \$ plus taxes, à la firme *L'Enseigne Jacques Daoust*;
- Hall d'entrée – Mosaïque, au montant de 3 333,25 \$ plus taxes, à la firme *Système Huntingdon*;

Pour les items suivants : mobilier fixe, escalier au 4<sup>e</sup> étage et éclairage au rez-de-chaussée, aucune soumission conforme n'a été reçue dans les délais prescrits; il est donc convenu que le Conseil autorise l'adjointe au directeur général à poursuivre les discussions avec différents fournisseurs afin d'obtenir un prix pour l'exécution de ces travaux et de conclure des contrats à cet effet. Les coûts pour lesdits travaux ne devront pas dépasser l'évaluation qui en a été faite, soit, mobilier fixe : maximum de 8 000\$ plus taxes, escalier au 4<sup>e</sup> étage : maximum de 9 000\$ plus taxes, éclairage au rez-de-chaussée : maximum de 7 000\$ plus taxes.

ADOPTÉ

4. **ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'IMPRESSION DES Pochettes de Presse DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent doit renouveler l'ensemble de la papeterie avec son nouveau logo;

7414-06-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais  
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement  
D'adjuger le contrat pour l'impression de la papeterie avec le nouveau logo de la MRC du Haut-Saint-Laurent à la firme *Multigraph*, au montant de 3 524,50 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

5. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

7415-06-16

Il est proposé par François Rochefort  
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement  
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun  
Préfète



Francine Crête  
Directrice générale adjointe